

## Critères d'évaluation de l'épreuve orale anticipée de français

### Première partie sur 10 points : l'exposé

A	<b>Communiquer en situation de communication préparée</b> (sur 3 points)	Lire correctement et de manière expressive
		S'exprimer avec un niveau de langue adapté et s'impliquer dans sa présentation
		Organiser le temps de l'exposé et rendre explicite sa démarche
B	<b>Faire preuve de connaissances</b> (sur 3 points)	Posséder des connaissances culturelles en lien avec le texte
		Savoir identifier des procédés littéraires dans le texte
C	<b>Mettre en œuvre des critères d'analyse, d'appréciation et de jugement</b> (sur 4 points)	Montrer une compréhension littérale du texte
		Produire <b>une réponse argumentée</b> à la question posée (pertinence de l'argumentation / mobilisation de procédés au service de la construction du sens du texte)

### Deuxième partie sur 10 points : l'entretien

D	<b>Communiquer en situation de communication spontanée</b> (3 points)	Entrer dans le <b>dialogue</b> (prendre en compte les questions posées)
		<b>S'exprimer</b> avec un niveau de langue adapté
E	<b>Faire preuve de connaissances</b> (sur 3 points)	Posséder des <b>connaissances littéraires</b> sur les textes, les documents, l'œuvre, l'objet ou les objets d'étude.
F	<b>Mettre en œuvre des critères d'analyse, d'appréciation et de jugement</b> (sur 4 points)	Se montrer <b>réactif</b> face aux questions posées / proposer des <b>réponses pertinentes</b>
		<b>Argumenter et justifier</b> ses réponses
		<b>Mobiliser sa culture et élargir la réflexion</b>